

Cultures
Florales

Roses



Pépinières

Espaces
VertsCompatible
PBI

syngenta®

Le plus original et spécifique des aphicides du marché, efficace aussi contre les aleurodes.

Propriétés et mode d'action

- La pymétozine est un insecticide de la famille des pyridine-azométhines provoquant chez les insectes piqueurs suceurs ayant ingéré le produit, un arrêt immédiat de l'alimentation et entraînant ainsi leur mort au bout de quelques jours. Après application foliaire, la pymétozine est rapidement absorbée, mettant la molécule à l'abri du lessivage (avec 2 heures sans pluie). La pymétozine présente également des propriétés translaminaires permettant de protéger les deux faces de la feuille. Véhiculée par la sève brute, elle protège aussi rapidement l'ensemble de la végétation.
- CHES PRO** agit par ingestion sur les insectes piqueurs suceurs. Les pucerons et les aleurodes absorbent le produit en suçant la sève des feuilles et dès la première ingestion, **CHES PRO** les neutralise en bloquant leur prise de nourriture. Dès lors, les insectes ne piquent plus la plante et ne causent plus aucun dégât, l'action de **CHES PRO** étant irréversible. Privés de nourriture, les pucerons et les aleurodes meurent au bout de quelques jours de faim et de déshydratation.

Homologations

Cultures	Ravageurs	Doses* d'emploi
Cultures florales diverses, Chrysanthèmes, Rosiers	Pucerons	20 g/hl
Arbres et arbustes d'ornement		
Cultures florales diverses	Aleurodes	40 g/hl

* Dose établie en grammes de produit commercial par hectolitre, sur la base d'un traitement à 1000 Litres de bouillie/ha.

Recommandations d'emploi

- CHES PRO** s'utilise dès l'apparition des premiers foyers de pucerons ou d'aleurodes et avant que les populations ne soient importantes. La pulvérisation doit être faite de manière homogène sur l'ensemble du feuillage avec un choix de buse permettant une pulvérisation fine et en adaptant le volume de bouillie au développement de la végétation. Eviter de faire ruisseler la bouillie lors de l'application.
- Pulvériser uniquement en dehors de la période de vol des abeilles soit tôt le matin ou tard le soir. Afin d'éviter l'apparition de phénomènes de résistance, utiliser **CHES PRO** en alternance avec d'autres produits de famille chimique et mode d'action différents et limiter le nombre d'interventions avec **CHES PRO** à 3 traitements par saison.
- Dans le cadre d'un programme avec **FLAGSHIP® PRO**, toujours appliquer **CHES PRO** avant le traitement avec **FLAGSHIP PRO**.
- Ne pas utiliser **CHES PRO** en UBV et thermonébulisation.

Protection Biologique Intégrée

CHES PRO présente une très bonne sélectivité vis-à-vis de la majorité des auxiliaires et des insectes pollinisateurs. Il est neutre sur les abeilles et les bourdons, n'ayant aucun effet sur leur activité de vol et de pollinisation. La très grande sélectivité et la neutralité de **CHES PRO** le rendent particulièrement compatible avec la protection intégrée ou raisonnée. Respecter toutefois un délai de 15 jours après la dernière application de **CHES PRO** avant d'effectuer un premier lâcher d'auxiliaires.

Précautions d'emploi

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité non encore répertoriés. Compte tenu de la grande diversité des genres et espèces en cultures ornementales, de la diversité des modes de production (sous abri, plein air...) et des stades de culture (jeunes plants...), il est **INDISPENSABLE** de procéder lors de la première utilisation à un **TEST DE SELECTIVITE SUR QUELQUES SUJETS** pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la culture. En effet, les risques éventuels de sensibilité de certaines espèces ne sont pas à écarter en particulier pour les conifères qui n'ont pas fait l'objet de tests préliminaires pour le montage du dossier d'homologation.

CHES PRO®		AV N° 2010132
Usages et doses autorisées	Cultures florales diverses, traitement des parties aériennes : aleurodes à la dose de 0,04 kg/hl, Chrysanthème, Rosier, Cultures florales diverses, arbres et arbustes d'ornement, traitement des parties aériennes : pucerons à la dose de 0,02 kg/hl.	
Composition	50 % de pymétozine.	
Formulation	Granulés dispersibles dans l'eau (WG).	
Classement toxicologique	Xn-Nocif, R40 - Effet cancérigène suspecté, preuves insuffisantes, R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	
Conditionnement	250 g.	

Préconisations d'emploi		www.syngenta-pro.fr
Modalités d'application	3 applications maximales par culture et par an.	
Mélanges	Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site http://e-phy.agriculture.gouv.fr	

Recommandations		N° d'appel en cas d'urgence :  0 800 803 264
	Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com	
Pour l'homme	Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures (8 heures sous abris). Porter un vêtement de protection approprié, des gants (de préférence en nitrile) et une protection des yeux. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme.	
Pour l'environnement	SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données sécurité. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'environnement.	

L'homologation pour les usages pucerons sur cultures florales et arbres et arbustes d'ornement ont été obtenus par la voie des Usages Mineurs avec signature de l'Accord relatif à l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur « usages mineurs » avec l'ASTREDHOR. Conformément à l'article 3 de cet accord, les utilisateurs prennent connaissance et acceptent les risques de phytotoxicité, connus ou pas, qui peuvent être liés à l'utilisation du produit pour cet usage.



syngenta®

conseilspro

► N° Indigo 0 825 00 05 52
► www.syngenta-pro.fr

Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex - Tél. : 01 39 42 20 00 ; Fax : 01 39 42 20 10.
Capital social 22 543 902,80 Euros ; SIREN B 433 886 934 RCS Versailles ; TVA FR 63433886934.

Chess Pro® - AV 2010132 - Composition : 50 % de pymétozine* - Xn-Nocif.

Flagship® Pro - AV 2090090 - Composition : 10 g/l thiaméthoxam* - N-Dangereux pour l'environnement - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer en période de floraison ou de production d'exsudat. Ne pas utiliser à moins de 21 jours de la floraison. Avant traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats.

® Marques enregistrées et *substances actives d'une société du groupe Syngenta.

Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.